



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 93**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 15
- votants : 17
- absents excusés : 2
- absents : 2

**Du lundi 20 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 20 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

### OBJET

**Modification de la délibération DEL-2023-74 relative à l'approbation d'un échange de terrain sur la Commune de Genrupt, Commune associée à Bourbonne les Bains, pour l'installation d'une micro-station d'assainissement suite à une erreur de section cadastrale**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT DESRY, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Catherine THIVET à Emilie BEAU, Sébastien HUMBLOT à Lydia FALLOT DESRY

Étaient absents excusés : Catherine THIVET, Sébastien HUMBLOT

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 novembre 2023

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le document d'arpentage relatif à la division de parcelle concernant l'échange de terrain sur la Commune de Genrupt, Commune associée à Bourbonne les Bains, pour l'installation d'une microstation, produit par le géomètre le 23 août 2023,*

*ATTENDU qu'une erreur de section cadastrale a été commise dans la délibération n° DEL-2023-74 du Conseil Municipal du 18 Septembre 2023.*

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, informe le Conseil Municipal que le terrain cédé par Monsieur Hervé SIMON pour la construction de la micro-station d'assainissement à Genrupt est la parcelle 215 ZD 28, issue de la division de la parcelle 215 ZD 20, et non la parcelle 215 ZE 28, tel que mentionné dans la délibération du 18 Septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 052-215200403-20231120-DEL2023\_93-DE

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande donc au Conseil Municipal de modifier le contenu de la délibération n° DEL-2023-74 du Conseil Municipal du 18 Septembre 2023.

- Monsieur Hervé SIMON cédera à la Commune de Bourbonne les Bains (Commune associée de Genrupt) la parcelle cadastrée 215 ZD 28, d'une contenance de 153 m<sup>2</sup>, lieudit « Les Bouvrots »,
- En échange la Commune de Bourbonne les Bains (Commune associée de Genrupt) cédera à Monsieur Hervé SIMON la parcelle cadastrée 215 ZA 37, d'une contenance de 51 ares 70, cadastrée lieudit « Combrechillon »,
- La Commune prendra à sa charge les frais d'acte d'échange,
- Le notaire sera celui de la Commune, à savoir, Maître Nathalie KOCH.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De modifier le contenu de la délibération n° DEL-2023-74 du Conseil Municipal du 18 Septembre 2023 :

- Monsieur Hervé SIMON cédera à la Commune de Bourbonne les Bains (Commune associée de Genrupt) la parcelle cadastrée 215 ZD 28, d'une contenance de 153 m<sup>2</sup>, lieudit « Les Bouvrots »,
- En échange la Commune de Bourbonne les Bains (Commune associée de Genrupt) cédera à Monsieur Hervé SIMON la parcelle cadastrée 215 ZA 37, d'une contenance de 51 ares 70, cadastrée lieudit « Combrechillon »,
- La Commune prendra à sa charge les frais d'acte d'échange,
- Le notaire sera celui de la Commune, à savoir, Maître Nathalie KOCH.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 22 novembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire,



Monsieur André NOIROT